

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 31 JANVIER 2024

Date de la convocation
25.01.2024

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 22
Votants 29

L'an deux mille vingt quatre
le trente et un janvier,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandrine LAMBERT

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT,
Mme BONNET, M. RIGAUT, Adjoint ; M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER,
M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LAMBERT, M. VION, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, Conseillers
municipaux.

ABSENTS et EXCUSÉS :

Mme BAUDU-HASCOET, M. VIVIER, Mme LIEBOT, Mme PROD'HOMME, M. GANDIER, Mme TRAVOUILLO, M. BONNET

Pouvoir de Mme Patricia BAUDU-HASCOET à Mme Isabelle MAUBERGER
Pouvoir de M. Jacques VIVIER à Mme Marie FERRE
Pouvoir de Mme Stéphanie LIEBOT à Mme Sandrine LAMBERT
Pouvoir de Mme Sandra PROD'HOMME à Mme Nathalie LEGEARD
Pouvoir de M. Benjamin GANDIER à Mme Bernadette VAUCELLE
Pouvoir de Mme Geneviève TRAVOUILLO à Mme Laurence MOUSSEAU
Pouvoir de M. Romain BONNET à Mme Marie-Pierre PINEAU

OBJET DE LA DELIBERATION :

Programmation culturelle 2024 : Expositions à la Collégiale Ste Croix – Demandes de subventions

M. Pierre DUCROT, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

Dans le cadre de la programmation culturelle 2024, le budget prévisionnel des expositions qui auront lieu à la Collégiale Ste Croix est le suivant :

Exposition	Hors cadre	Coudert	Debien	Hoyat-Renaud	Noël (appel à projet)	Total
Cachet / Production	2000	800	800	2000	1800	7400 €
Défraiement	150	60	110	80		400 €
Hebergement restauration	450	210	210	420	420	1710 €
Médiation : affiche catalogue ou catalogue	1135	180	210	210	210	1945 €

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : - 8.FEV. 2024

Publié le : - 8.FEV. 2024

Notifié le :

Médiation : Photo		190	190	190	190	760 €
Logistique (transport)	200	0	500	0		700 €
Publicité	300		300		500	1100 €
Matériel	200	200	200	400	1800	2800 €
médiation Intervenants	250	200	200	200	200	1050 €
Total sans communication	4685	1840	2720	3500	5120	17865 €

Subventions demandées	
CCPL	3 500 €
Département	5 300 €
Région	2 500 €

Pour Hoyat -Renaud et Appel à projet

Vu l'avis favorable de la Commission « Culture » du 25 janvier 2024,

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette programmation 2024 et autorise le maire ou son représentant à solliciter les subventions auprès des financeurs.

La secrétaire de séance,
Sandrine LAMBERT



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS

